

## FICHE DE POSTE

**Intitulé du poste :** Chef du Service Logistique

**Lieu du poste :** Rabat

**Mission :**

Assurer la gestion du patrimoine, parc Auto et Achat par bon de commande, dans les meilleurs conditions et au moindre coût.

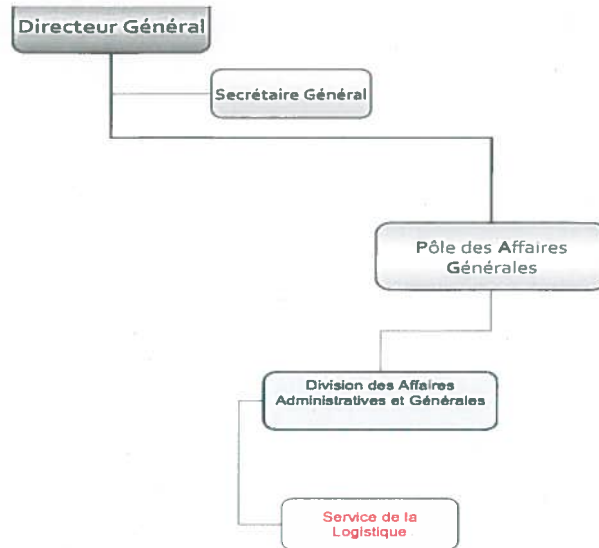
**Principales activités et tâches du poste :**

- Gérer le parc auto
- Gérer le magasin et stock
- Conserver le bâtiment
- Gérer le Patrimoine
- Regrouper les achats avant lancement par BC :
  - réceptionner les offres.
  - évaluer les offres.
  - réceptionner le matériel ou fournitures demandées.
  - constituer dossier de paiement.
- Assurer l'entretien et la réparation des biens de l'ADEREE.
- Gérer les événements (Séminaires, Salons, forums.....)
- Assurer la formation sur le tas
- Améliorer l'ambiance de travail au sein du service
- Assurer la communication au sein du service
- Assurer l'encadrement des stagiaires
- Résoudre les problèmes au sein du service

**Liaisons hiérarchiques :**

Le Chef du Service Logistique dépend hiérarchiquement du Chef de la Division des Affaires Administratives et Générales.

Le Directeur Général  
Saïd MOULINE



Positionnement dans l'organigramme

### Compétences clés :

- Avoir des connaissances sur les techniques ER et EE ;
- Maitriser les processus d'achat par bon de commande et marché ;
- Avoir les compétences pour rédiger un CPS ;
- Maitrise des textes législatifs et réglementaires ;
- Savoir développer des relations avec des partenaires divers ;
- Avoir une bonne qualité d'écoute ;
- Avoir une facilitée de relations publiques ;
- Etre polyvalent.

### Principaux résultats attendus :

- Satisfaire les besoins des clients de l'Aderee ;
- Régler les paiements des fournisseurs dans les meilleurs délais ;
- Réaliser un taux d'engagement annuel élevé ;
- Optimiser les coûts ;
- Respecter les délais procédurales et réglementaires.

### Conditions réglementaires pour postuler au poste :

- Décret n° 2-11-681 du 28 hija 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de divisions et des chefs de services dans les administrations publiques ;
- Circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date du 29 avril 2013 concernant les dispositions de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.